Bohnenkamp
Moving Professionals

25.04.2025

JANTES

Groupe de produits	Jantes
Numéro d'article	10003832
Taille de jante valide	8 x 15
Connexion jante	5/94/140
Modèle des trous de boulons	A1
Couleur de la jante	Argenté
Marque	Jantsa

Informations techniques

Capacité de charge jantes 1 [kg]	2150
Vitesse jantes 1 [km/h]	25
Capacité de charge jantes 2 [kg]	1800
Vitesse jantes 2 [km/h]	40
Capacité de charge jantes 3 [kg]	1300
Vitesse jantes 3 [km/h]	65
Vitesse maximale [km/h]	40
Type de propulsion	Axe tracté
Nettogewicht [kg] (gültig)	13,90
Bourrelet	kein Hump
Protection de la valve	VSH

Toutes les informations figurant sur cette page proviennent des données techniques du fabricant. Le contenu n'est pas contraignant et ne sert qu'à titre informatif. Bohnenkamp SE n'assume aucune responsabilité concernant ces données. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour des réclamations de dommages-intérêts, pour des dommages consécutifs de toute sorte et pour quelque raison juridique que ce soit, liée à l'utilisation des informations obtenues, est donc exclue, pour autant que la loi l'autorise.

Bohnenkamp
Moving Professionals

25.04.2025

En une ou plusieurs pièces	einteilig
Matériau de la jante	Acier
RAL	RAL9006
Cavité scellée	non
Épaisseur du voile [mm]	8
Moletage	sans knurling
Verschweißung beidseitig	non
Trous de ventilation	non
Centrage de jante	BZ
Nombre de trous de boulons	5
Modèle des trous de boulons EUWA	B14 ES 28
Diamètre du trou de boulon [mm]	18.5
Fraisure	Bille
Chanfrein conique [mm]	R14
Diamètre du trou du moyeu [mm]	94
Diamètre du cercle des trous de boulons [mm]	140
Siège de vanne	ALV
Diamètre du trou de la valve [mm]	15.7
Valve pré-assemblée	non
TPMS-kompatibles Ventil	non

Toutes les informations figurant sur cette page proviennent des données techniques du fabricant. Le contenu n'est pas contraignant et ne sert qu'à titre informatif. Bohnenkamp SE n'assume aucune responsabilité concernant ces données. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour des réclamations de dommages-intérêts, pour des dommages consécutifs de toute sorte et pour quelque raison juridique que ce soit, liée à l'utilisation des informations obtenues, est donc exclue, pour autant que la loi l'autorise.